

Bonjour,

Bonne nouvelle – la CCL peut poursuivre ses activités dans le cadre actuel.

Le Conseil des Etats dit à son tour clairement oui au nouveau crédit-cadre pour la CCL

Après le Conseil national, le Conseil des Etats a également approuvé en date du 3 mars 2021 le crédit-cadre de 1700 millions de francs pour les cautionnements des emprunts de la CCL. Il a accepté la proposition du Conseil fédéral par 36 voix contre 2, et 5 abstentions. Cela permettra à la CCL d'emprunter pendant six années supplémentaires sur le marché des capitaux, à des conditions favorables, et de remettre les fonds ainsi collectés à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

Le calendrier des emprunts de la CCL ([Link](#)) prévoit trois émissions cette année encore.

Un succès commun

Comité et Direction de la CCL sont satisfaits de cette décision sans ambiguïté et de l'engagement en faveur de la promotion du logement au niveau fédéral. Ils tiennent à remercier le conseiller fédéral Guy Parmelin, l'Office fédéral du logement ainsi que les porte-parole respectifs des commissions du CN et du CE, Leo Müller et Christian Levrat. Le soutien de l'Union des villes suisses et de l'Association des Communes Suisses ainsi que des deux organisations faitières de l'habitat d'utilité publique a également contribué de manière décisive à la réussite du projet.

Les communications officielles de la CCL à l'attention de ses membres continuent à leur parvenir par la voie postale.

[Recommander la Newsletter](#)

[Se désabonner de la Newsletter](#)
